A la fin du XIXe siècle, un certain nombre de producteurs se sont associés pour défendre et promouvoir le vin naturel, leur objectif est exprimé dans les statuts : « Syndicat de garantie ou association libre de propriétaires viticulteurs pour la garantie de leurs produits contre le sucrage, le mutage, et les falsifications de toute nature des Vins d'Anjou ». Ce syndicat a été créé en 1896 ; deux années plus tard les adhérents sont quasiment tous du Layon, leur liste est publiée dans l'annuaire avec mention de notables tels que « docteur-médecin », « notaire », « abbé », « adjoint ». Cette statuette où une jeune femme contemple avec respect et bienveillance une grappe de raisin symbolise la philosophie du syndicat. Sur le socle, une plaque discrète indique le nom des 7 donateurs à leur président de l'époque. A l'heure actuelle cette petite statue est la propriété d'un vigneron de Rablay, transmise de père en fils elle a pu ainsi rester dans le « métier » alors que ce syndicat n'a eu qu'une vie très courte : un peu plus d'une dizaine d'années. Il semble qu'il n'ait pu résister à la réalité du « négoce » : les marchands payaient plus cher le vin plus riche en alcool, et les vignerons étaient contraints, s'ils voulaient vivre de leurs vignes, de faire un compromis. Au début du siècle le sucrage était moins répandu qu'aujourd'hui et dans le milieu on était très « regardant » sur ce point. C'est ainsi que les viticulteurs n'auraient jamais été, le dimanche matin, faire leur « belote » dans un café où le vin était sucré. Mais ce syndicat, était « un syndicat sur l'honneur, c'est-à-dire qu'on s'engageait à ne pas sucrer son vin et puis c'était tout. Alors il y en avait plus d'un qui le sucrait quand même hein !! ». Là comme en d'autres domaines il y avait des écarts entre les discours et les pratiques.

« Le syndicat des anti-sucreurs »



Extrait de = AN JOU - Ed. Bonneton -